

Grand entretien avec Laure Neumayer et Georges Mink

Europe : vision commune et conflits mémoriels

Savoir/agir : Vous avez publié l'an dernier *L'Europe et ses passés douloureux*¹. Pouvez-vous revenir sur l'origine de ce projet éditorial ?

Laure Neumayer : L'origine immédiate du livre est une série de conférences et une recherche collective sur les « grammaires de réconciliation ». L'objectif était d'identifier le contenu de ces grammaires, les acteurs qui les produisent et qui les diffusent, pour mieux comprendre la manière dont les questions de mémoire et les représentations conflictuelles du passé sont gérées par divers institutions, associations et acteurs politiques. Georges Mink a travaillé sur les politiques d'épuration en Europe de l'Est après la chute du communisme, avec deux angles d'approche : les instituts chargés de la gestion du passé de la Deuxième Guerre mondiale et du communisme, le recyclage des représentations mémorielles des anciens conflits dans la conjoncture de la conditionnalité de l'élargissement européen à l'Europe centrale². Je travaillais sur l'élargissement de l'Union européenne du point de vue des pays candidats et de leur stratégie pour préparer cette adhésion³. Les conflits mémoriels étaient un des points d'achoppement dans les négociations, notamment entre l'Allemagne et la République tchèque ou pour la Hongrie. En 2002, il y a eu embrasement des mémoires chez les minorités allemandes expulsées en 1945.

Ce qui nous a intéressés, c'était de comprendre comment se diffusent au niveau européen et international des idées qui ont un peu la force de l'évidence : parler du passé pour éviter que les conflits ne se répètent, instituer des commissions qui fassent la vérité ou qui permettent aux

LAURE NEUMAYER
Science politique, Paris 1
Panthéon Sorbonne

GEORGES MINK
Institut des sciences
sociales du politique,
ISP-CNRS

Propos recueillis
par Hélène Michel
et Louis Weber

1. Georges Mink et Laure Neumayer, (dir.), *L'Europe et ses passés douloureux*, Paris, La Découverte, coll. « Recherches », 2007.
2. Georges Mink, « Revival of the symbolic past in the context of EU enlargement », dans *Patterns of Europeanisation in Central and Eastern Europe* (collectif), Hamburg, Krämer Verlag, 2005 et *Les décrets Beneš. Avenir de l'Europe et la gestion du passé* (co-dir.), Dokoran/Cefres, Prague, 2003 (en tchèque)
3. Laure Neumayer, *L'enjeu européen dans les transformations*

protagonistes de dire leur vérité, l'idée selon laquelle les institutions européennes seraient les mieux à même de jouer le rôle de médiateur entre des parties en conflit. Il y a eu profusion d'instances de réconciliation, qui travaillent souvent de manière normative pour prôner la réconciliation. Nous voulions de notre côté comprendre la popularité de ces dispositifs, pourquoi on les a créés dans des situations très dissemblables, en Afrique du Sud ou au Chili pour les Commissions Vérité Réconciliation, ou en Europe centrale pour les commissions bilatérales d'historiens.

Le livre reprend des contributions au sujet de la prolifération de conflits mémoriels à la fin des années 1990, de la diffusion de grammaires ou de recettes censées permettre l'apaisement des conflits.

S/A: Pourquoi la fin des années 1990 ?

Laure Neumayer: Il y a eu deux processus concomitants qui doivent être étudiés simultanément pour comprendre l'intensité de ces conflits et leur simultanéité. Le premier est la chute du communisme et l'ouverture des archives. Tout ce qui était tu par l'historiographie officielle a été soudain exprimé par les historiens, par les victimes ou par les descendants des victimes. Cela a changé ce qui était dicible dans les pays de l'Est. Les massacres d'officiers polonais par l'Armée rouge à Katyn devenaient dicibles. Les descendants des Allemands expulsés de Tchécoslovaquie en 1945 se sont exprimés. Tout cela ne pouvait se dire dans le contexte de la guerre froide.

En Europe de l'Est, il y a eu à la fois une discussion sur le communisme et sur la manière dont il fallait traiter les cadres du régime et des débats sur certains faits de guerre qui avaient été tus par les régimes communistes.

Se sont ajoutées les négociations d'adhésion à l'Union européenne. En effet, les critères d'adhésion comprenaient une exigence de réconciliation appelée « politique de bon voisinage ». Les pays baltes devaient améliorer leurs relations avec la Russie, la Hongrie se réconcilier avec la Roumanie et la Slovaquie, etc. Il faut rappeler le contexte : l'Union européenne a décidé de s'élargir en 1993 en pleine guerre en ex-Yougoslavie. La question des minorités nationales est apparue comme un

*postcommunistes :
Hongrie, Pologne,
République tchèque
1989-2004, Paris, Belin,
2006.*

facteur d'instabilité très fort dans les pays candidats. L'idée d'élargissement s'est retrouvée liée à celle de la stabilisation de l'Europe centrale et balkanique. L'Union européenne a donc fortement encouragé la signature de traités bilatéraux et des mesures d'apaisement pour éviter que les « minorités nationales » ne soient source de tensions.

S/A: Quel a été l'apport du Conseil de l'Europe, qui s'occupait depuis longtemps de ces questions ?

Laure Neumayer: L'Union européenne ne s'était pas occupé jusque-là des minorités nationales, pour plusieurs raisons. D'abord, le Conseil de l'Europe en avait en effet fait son cheval de bataille. Mais, surtout, les États membres n'étaient pas d'accord entre eux sur la question. Certains d'entre eux ont une conception unitaire de la nation qui interdit même de parler de minorités nationales. D'autres font face à ces problèmes chez eux, comme la Grande-Bretagne avec l'Irlande du Nord ou l'Espagne avec le Pays Basque. Donc, jusqu'à la chute du communisme, la Communauté européenne s'est bien gardée de parler des minorités et d'intervenir dans les conflits. En 1993, avec les demandes d'adhésion et les guerres en ex-Yougoslavie, l'Union européenne ne pouvait en rester là. Elle s'est appuyée sur les normes du Conseil de l'Europe.

Le problème était de définir une politique, avec des conditionnalités, des critères à remplir par les pays candidats. L'un de ces critères était la protection des minorités nationales. Mais l'Union européenne ne pouvait pas décider elle-même de ces normes. Elle s'est donc appuyée pendant les négociations d'adhésion qui ont débuté en 1998 sur la Convention cadre du Conseil de l'Europe pour la protection des minorités nationales de 1994, qui avait l'avantage d'être un document programmatique très vague.

Dans le cadre communautaire, les bases juridiques sont contraignantes et reposent sur les traités. Or, ceux-ci ne faisaient pas référence aux minorités. Il aurait fallu un consensus fort de la part des États pour contourner l'obstacle. Aujourd'hui, cela a changé. Le préambule du traité de Lisbonne proclame certaines valeurs, et parmi elles la protection des personnes appartenant aux minorités nationales.

Il faut noter qu'il s'agit d'une conception individuelle des droits des minorités. Cela interdit les demandes collectives, hantise de certains États.

C'est le résultat final de la politique d'élargissement. Entre 1998 et 2004, pendant que l'Union européenne négociait l'élargissement, les conditions étaient des conditions de réconciliation. Cela s'est traduit ensuite en politique de bon voisinage, qui a débouché sur des traités reconnaissant les droits des minorités. Tout cela s'est fait au coup par coup, sans que l'on définisse une base juridique. Le consensus s'est en fait noué autour de trois questions perçues comme relevant de la protection des minorités. La première était celle des russophones des pays baltes, Lettonie et Estonie. Quand l'Union soviétique a cessé d'exister, une grande partie de la population d'Estonie et de Lettonie était d'origine russe ou d'autres républiques soviétiques. Elle ne parlait pas le letton ou l'estonien. La nationalité lettonne ou estonienne leur a donc été refusée. La Russie a soutenu les demandes d'accès à la citoyenneté, ce qui a provoqué beaucoup d'incidents en Estonie. S'y ajoutait un problème de frontière entre la Russie et l'Estonie. Les russophones des pays baltes ont donc été considérés comme une question prioritaire, conditionnant leur adhésion à l'Union européenne.

La deuxième question est celle des fortes minorités hongroises de Roumanie et de Slovaquie. Après 1990 il y a eu des surenchères des deux côtés, qui avaient bien souvent des attitudes provocatrices avec des relents d'irréductibilité. L'Union européenne a un peu forcé la main à la Hongrie, la Roumanie et la Slovaquie pour régler ces problèmes.

Il y a enfin le cas des Roms. Il est différent car les Roms n'ont pas d'État qui s'inquiéterait de leur traitement par un autre État. L'Union européenne s'est donc appuyée sur l'exigence de non-discrimination, qui est une partie fondamentale du droit communautaire. Elle a demandé aux États où les Roms sont très nombreux, la Roumanie, la Hongrie, la République tchèque et la Slovaquie, de mettre fin aux discriminations dont ils sont victimes en termes d'emploi, de logement, d'éducation, etc.

S/A: Dans votre ouvrage, vous montrez bien ce décalage entre d'un côté une volonté de faire une histoire commune

pour tous les États, ce qui implique un passé édulcoré satisfaisant tout le monde, et de l'autre des histoires différentes, nationales mais pas seulement. Est-ce que c'est le problème majeur dans le processus d'intégration tel que le conçoivent les institutions européennes ?

Georges Mink: Il existe une tradition européenne de consensus, de compromis et une vision utopique d'homogénéisation de l'espace européen sous toutes les dimensions. Cette prescription à l'harmonisation des récits historiques se heurte aux enjeux politiques nationaux. Les jeux identitaires, la quête de reconnaissance de chacun des pays, avec sa propre histoire, en est un aspect. Les élites de pays membres pratiquent un jeu interactif entre un *intérieur* et un *extérieur*, avec des périodes où il est très rentable d'exporter certains éléments identitaires pour les confronter à d'autres sur le *marché mémoriel* extérieur au pays. C'est un phénomène cyclique car lié à des campagnes électorales, à des agendas politiques qui ne se recourent pas forcément. On est dans deux réalités différentes, une supranationalité normative européenne, une autre que les élites nationales expriment. L'effet de la rencontre de ces deux réalités produit une nouvelle donne, que nous voulions analyser et comprendre...

Nous essayons de rendre intelligibles ces contradictions entre une poussée normative, utopique, de pays anciens surtout, notamment le couple franco-allemand et les nouveaux pays membres. Il s'agit d'un jeu complexe de rapports socio-politico-nationaux. En inventoriant les lieux de conflits et de contradictions, nous cherchons à montrer qu'il s'agit de quelque chose de généralisable.

Nous avons fait une recherche ensemble, il y a longtemps, qui portait sur les partis et les cultures anti-européens dans le contexte de l'élargissement⁴. Un aspect de ce travail était de montrer comment certains pays, dans une période de fragilité des relations entre les candidats et l'Union européenne, font émerger ces dossiers comme un élément de marchandage. C'était le cas avec les décrets Beneš.

S/A : C'est-à-dire ?

4. Georges Mink, Laure Neumayer, « Contagion anti-européenne en Europe centrale », *Politique étrangère*, n° 3, septembre 2002, p. 665-681.

Laure Neumayer : L'Union européenne a été contrainte de traiter un conflit mémoriel : le cas des Allemands expulsés des Sudètes en 1945. C'est une région à l'ouest de la Bohême, qui était peuplée par une forte minorité allemande jusque-là. Elle a été instrumentalisée par le régime nazi qui a justifié le protectorat imposé en Bohême-Moravie par la nécessité de protéger cette minorité. Certains de ces Sudètes ont soutenu le régime nazi et le protectorat. En 1945, à la libération de la Tchécoslovaquie, il y a eu deux phénomènes parallèles : des expulsions de ces populations qui ont été renvoyées vers l'Allemagne ; l'adoption des décrets Beneš⁵ privant les Allemands et les Hongrois de Tchécoslovaquie de leur nationalité et de leurs propriétés. Ces décrets n'ont pas à proprement parler organisé l'expulsion des Allemands mais y ont conduit. Les Alliés ont avalisé le processus au motif que cela permettait de régler le problème des Allemands et que, finalement, il valait mieux faire en sorte qu'on ait des États ethniquement homogènes, sans minorités. La question n'a pas été évoquée officiellement pendant la guerre froide, évidemment. Mais, dès les années 1950, les Sudètes se sont organisés en Allemagne et notamment en Bavière. Le statut de membre de l'association des Sudètes se transmet de génération en génération, ce qui assure une pérennité de la cause et veut dire que, dans cinquante ans, on pourra toujours avoir une association des Sudètes. Après 1989, l'association a commencé à adresser des demandes de réparations à la Tchécoslovaquie.

S/A : Ils veulent y retourner ?

Laure Neumayer : Pas forcément. Certains voulaient reprendre leurs biens, d'autres demandaient à récupérer la nationalité tchèque après la séparation avec la Slovaquie en 1993. D'autres encore ont demandé un « droit à la patrie », ce qui est une revendication symbolique de reconnaissance de leur droit à l'identification avec le territoire des Sudètes. Ces revendications n'ont jamais été soutenues par le gouvernement fédéral allemand, ce qui fait une différence avec la Hongrie ou la Russie dans le cas des minorités. Mais on a affaire à un groupe de pression qui a des liens très avec la CSU en Bavière et des représentants au Parlement européen.

5. Edvard Beneš, président de la République de Tchécoslovaquie de 1935 à 1948. Il démissionna après le « coup de Prague ».

La question des Sudètes était taboue sous le communisme. Il existait un consensus assez fort dans la société tchèque pour considérer que les Allemands avaient eu ce qu'ils méritaient en 1945. Par ailleurs, les décrets Beneš étaient difficiles à abroger à cause de problèmes juridiques en matière de droit de la propriété. Il y avait eu en effet expropriation et il était hors de question de rendre ces propriétés aux descendants des Allemands. La seule exception notable a été celle de Václav Havel, le président de la Tchécoslovaquie à partir de décembre 1989. Dès janvier 1990, il a présenté des excuses officielles aux Allemands des Sudètes, disant que ce qui avait été fait au nom de la culpabilité collective des Allemands était inadmissible. Mais il s'agissait d'une reconnaissance symbolique.

S/A : Une repentance ?

Laure Neumayer : Oui. Elle a été très mal perçue par les Tchèques, pour qui c'était quasiment une trahison. En 1997, une déclaration germano-tchèque a été signée, dans laquelle les deux gouvernements s'engageaient à ne plus évoquer la question des Sudètes et à garder le *statu quo*. Mais l'ouverture des négociations d'adhésion à l'Union européenne a donné une arme aux représentants des Sudètes. Ils ont commencé à mener campagne au Parlement européen pour faire de l'abrogation des décrets Beneš une condition à l'élargissement. Pour eux, ce qui s'était passé en 1945 était contraire aux droits de l'homme et un pays qui ne revient pas sur un tel fait et sur ses conséquences juridiques n'a pas sa place dans l'Union européenne. Les critères d'adhésion imposent en effet le respect de l'État de droit. Les Allemands des Sudètes ont fait une analogie avec l'ex-Yougoslavie pour dire qu'en 1945, il y avait eu épuration ethnique. L'Union européenne, qui ne voulait pas s'occuper de la question des Sudètes, a été forcée de le faire après les mobilisations des eurodéputés, notamment bavares et autrichiens, les Sudètes s'étant installés dans ces deux régions après leur expulsion. Le Parlement européen a en l'espèce été une caisse de résonance. Les représentants des Sudètes ont essayé de bloquer l'adhésion de la République tchèque. Le Parlement doit approuver toute adhésion. Entre 1999 et 2003, à chaque fois qu'un vote concernait la République tchèque, il y a eu des votes contre, ce qui est un

cas unique. Des eurodéputés comme Daniel Cohen-Bendit ont proposé de reprendre le principe de la déclaration germano-tchèque de 1997, une sorte de reconnaissance des torts de chaque côté, un engagement à ne plus en parler. Ils ont proposé que le Parlement adopte une telle déclaration qui engagerait dès lors non seulement la République tchèque et l'Allemagne mais aussi tous les pays européens qui ont des conflits non résolus liés au passé. Cela n'a rien donné évidemment, car c'était en réalité quelque chose de très normatif, une sorte d'histoire commune de l'Europe au motif que l'un des problèmes de l'Europe, c'est qu'il existe des histoires nationales juxtaposées et qu'il n'y a pas accord sur l'interprétation de l'histoire. Cela n'a pas abouti parce qu'il ne s'agissait pas de faire dialoguer des récits différents mais d'écrire une histoire qui satisferait tout le monde, donc forcément aseptisée.

Pour s'en sortir, le Parlement a demandé à trois experts, un Allemand, un Britannique et un Suédois, de dire si les décrets étaient un obstacle à l'adhésion. Ils ont conclu qu'ils ne l'étaient pas au motif que... en 1945, l'Union européenne n'existait pas, le Conseil de l'Europe non plus. Et comme les normes actuelles ne pouvaient pas avoir d'effets rétroactifs, la solution était politique et non juridique. Le président tchèque Klaus a donc fait une déclaration le 15 mars 2003, anniversaire de l'instauration du protectorat en Bohême-Moravie en 1939, dans laquelle il s'excusait pour l'expulsion et l'expropriation des Allemands et rappelait les souffrances causées par l'Allemagne nazie pendant la Seconde Guerre mondiale. Mais, malgré cela, l'association des Sudètes continue d'exister et de faire des actions en justice devant la Cour européenne des droits de l'homme.

Ce qui nous a intéressés, c'était de montrer comment des compétitions mémorielles au niveau national ont trouvé dans les années 1990 une résonance dans l'Union européenne. Nous voulions voir comment se font les articulations entre niveau national et européen, le niveau national ne disparaissant jamais dans la sollicitation des institutions européennes. Il y a toujours des motivations nationales, qui sont souvent électorales.

S/A: Quand vous parlez du couple franco-allemand, pensez-vous qu'il est possible de distinguer ce qui relève de

*l'histoire propre de la France et de l'Allemagne et ce qui relève de la volonté de jouer le rôle de leader en Europe ?
Le fait que la réconciliation franco-allemande soit passée par l'Europe joue-t-il un rôle ?*

Georges Mink: La réponse varie selon la période. C'est pour ça que cette problématique est tellement complexe. Des conjonctures ont changé. Les spécialistes de politiques publiques parlent de changement de référentiel. Je pense qu'il y a vraiment un changement de repères. La nouvelle génération a d'autres demandes, la conjoncture géopolitique elle-même crée des situations et des opportunités qui n'existaient pas avant. Des événements comme la guerre en ex-Yougoslavie ont joué. Le discours unificateur ancien qui a légitimé les expulsions d'après guerre a été délégitimé. Les associations des expulsés ont réactivé le combat pour l'annulation des décrets Beneš en s'inspirant de la condamnation des purifications ethniques.

Les jeux mémoriels ont pris de l'importance dans tout cela. Ce terme recouvre pour nous tous les enjeux de révision historique, y compris la révision du verdict même sur lequel s'est basée la construction européenne, le verdict de la Deuxième Guerre mondiale. Ce qui est nouveau avec l'Europe, c'est qu'on peut délocaliser un enjeu mémoriel, le sortir du cadre national et le faire jouer sur une arène extérieure en obtenant un effet de ricochet, de boomerang. On peut jouer à la fois sur ce qui se passe dans les compétitions internes entre les partis nationaux et sur les compétitions externes, par exemple les élections au Parlement européen. Il y a une domestication de la question mémorielle par les candidats. Ils savent que, dans certaines situations, cela peut être rentable, de plus en plus rentable. Il y a donc un ensemble de nouveaux paramètres qui font que, aujourd'hui, il est intéressant de réfléchir aux enjeux de la mémoire.

S/A: Comment cela se manifeste-t-il concrètement ?

Georges Mink: Prenons l'exemple de la Pologne où certains partis ont beaucoup joué sur ce qu'ils appelaient une Europe des patries. C'est-à-dire une Europe où le contenu national, l'héritage, sont importants dans la confrontation

avec d'autres États. On garde son identité, on garde ses spécificités, on ne transfère rien. Si on fait quelque chose, c'est plutôt prendre l'argent de l'Union européenne et en sortir le plus tôt possible avec cet argent ! C'est cyniquement dit. C'était le cas d'un parti comme la Ligue des familles polonaises, un parti intégriste catholique, fondamentaliste, très nationaliste, avec une tradition culturelle politique polonaise de repli sur soi. Ce parti, qui n'existe plus, a joué fondamentalement la carte mémorielle. Pour lui, il n'y avait aucune raison de quémander l'entrée dans l'Europe. « C'est l'Europe qui devrait nous supplier de la rejoindre, c'est nous qui sommes européens et les autres ne le sont pas », disaient les leaders de ce parti. Et c'était électoralement rentable !

Laure Neumayer : Aujourd'hui, les décrets Beneš sont toujours utilisés par des opposants au traité de Lisbonne. Le président Klaus lui-même, en République tchèque, dit que, si le traité de Lisbonne était adopté, les Allemands feraient des demandes de restitution de leurs biens. Ce qui est totalement faux, le droit de propriété ne faisant pas partie de l'acquis communautaire. L'argument fonctionne d'autant plus qu'il est utilisé non seulement par des hommes politiques marginaux en quête de visibilité mais aussi par des politiciens « établis ».

La compétition politique et la recherche de gains électoraux jouent, certes. Mais cela s'inscrit aussi dans un contexte plus large de demande de reconnaissance de l'histoire de l'Europe de l'Est. Beaucoup d'hommes politiques, les populations aussi, ont l'impression que l'histoire de l'Europe est écrite en Europe de l'Ouest et qu'on ignore de manière délibérée les souffrances causées pendant la Deuxième Guerre mondiale par des événements pratiquement inconnus en Europe de l'Ouest. À cela s'ajoutent des demandes de reconnaissance des souffrances du passé communiste. Cela constitue un mélange détonnant de revendications, de dénonciation du « déni de mémoire » de l'Europe de l'Ouest. L'élargissement a conduit à reconnaître l'histoire de ces pays, même si c'est seulement sur le plan symbolique. Il y a eu des demandes de condamnation du communisme, de reconnaissance du massacre de Katyn, etc. C'est pour ça aussi que cela fonc-

tionne électoralement, car cela s'inscrit dans des processus sociaux de redécouverte de l'histoire et de demande de reconnaissance institutionnelle, au plan international, de ces histoires.

Georges Mink: Il faut souligner que ce qui se joue dans ces demandes mémorielles et sur le marché mémoriel correspond à des représentations sensibles de l'histoire. On n'utilise pas n'importe quoi ! Il s'agit des passés douloureux qui du fait de la socialisation (transmission formelle ou informelle des récits historiques) ont été emmagasinés dans la mémoire collective et peuvent être facilement « recyclés » dans les compétitions présentes. De même certaines situations d'asymétrie peuvent apparaître, à un moment ou un autre, aux acteurs politiques au sein de l'Union européenne comme une « ressource » à utiliser dans les marchandages entre la « vieille » et la « nouvelle » Europe. Cette dernière demande pourquoi on condamne le régime nazi alors qu'on ignore les méfaits du système soviétique. Mais il faut que les usages de l'asymétrie au niveau de l'Union européenne soient rentables. Par exemple, lorsque les nouveaux pays membres demandent que le socle de l'acquis historique de l'Union européenne englobe le passé du communisme, ils savent très bien que cette demande a des répercussions mobilisatrices lors des campagnes électorales chez eux. Parfois cette demande n'est pas satisfaite dans l'arène externe, mais le fait de tenter d'imposer une revendication de reconnaissance mémorielle est déjà en soi un succès. Pouvoir dire « nous l'avons fait » peut déjà apporter une meilleure position dans le rapport des forces politiques internes au pays. Il y a un jeu dialectique entre les deux.

S/A: Y a-t-il des situations où ce n'est pas rentable ?

Georges Mink: Oui, j'ai un exemple qui semblait *a priori* être rentable mais qui s'est révélé contre-productif. Dans la recherche de reconnaissance et le jeu interne/externe, on fait volontiers jouer les rites commémoratifs. Comme l'aurait dit Pascal Ory, il y a une sorte « d'obsession commémorative ». Dans cet esprit, les Hongrois ont mis en œuvre une véritable politique publique étrangère de

commémoration de l'insurrection de 1956 pour souligner la précocité de leur engagement contre le communisme : toutes les ambassades étaient mobilisées, les consulats, les instituts culturels, etc. Cela a marché jusqu'au jour où 1956 est devenu l'objet d'une compétition interne. Le parti de Viktor Orbán, parti de droite, allié aux éléments d'extrême droite, s'est mis à rejouer 1956 comme si c'était aujourd'hui, comme si eux étaient les insurgés et les socialistes au pouvoir les représentants du soviétisme, et tout cela devant le Parlement hongrois à Budapest. En absence du consensus inter-partisan hongrois sur le sens de l'événement de 1956, la portée de la politique commémorative a été considérablement réduite, pour ne pas dire plus.

Laure Neumayer : Les mêmes Hongrois ont été trop loin aussi dans leur soutien à leurs minorités en Slovaquie et en Roumanie. Ils ont adopté une loi qui leur donnait des droits en Hongrie, droit de travailler, de se faire soigner, etc. En 2001, cela a suscité une levée de bouclier des gouvernements roumains et slovaques, l'intervention du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne. Finalement, le gouvernement hongrois a été contraint de vider la loi de sa substance. Il a pu distribuer aux minorités hongroises des « certificats de nationalité hongroise » qui ressemblent à des passeports hongrois. Ce qui est un résultat très fort en termes symboliques. Mais le contenu même de la loi a été énormément édulcoré. Le gouvernement hongrois a finalement été accusé de ne pas pouvoir protéger ses minorités ! Et même, pour que la loi ne soit pas contraire au droit communautaire, ses dispositions en matière de travail ont été étendues à tous les Roumains, et pas seulement aux Roumains d'origine hongroise. Le gouvernement hongrois a été pris à son propre piège, il ne pouvait abroger la loi étant donné tout le bruit qu'il avait fait autour et il a été finalement obligé d'écarter complètement l'idée d'un traitement spécial pour les minorités hongroises.

Georges Mink : Ce sont des exemples d'échecs externes, mais il y a aussi des échecs internes. En dehors du cadre de l'Union européenne, Iouchtchenko en Ukraine a tenté d'instrumentaliser le passé à propos de la famine des années

1930. L'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe en a reconnu le caractère criminel mais sans utiliser le label de génocidaire. Pour Iouchtchenko cette revendication de la reconnaissance était un véritable enjeu de pouvoir pour se distinguer de ses adversaires politiques. Il en a fait tellement que ça a été plutôt contre-productif. Du coup les gens considéraient que ce soixante-quinzième anniversaire du Hlodomor, la Grande Famine, n'avait aucun sens et les détournait de leurs véritables problèmes. À l'interne aussi, il peut donc y avoir annulation des effets recherchés quand on en fait trop ou quand on le fait au mauvais moment. Quand les Polonais ont appris qu'il y aurait une minute de silence au Parlement européen pour les victimes de l'attentat de Madrid, ils en ont réclamé une pour celles de Katyn. La majorité des députés des anciens pays membres ont refusé la confusion des genres. Et cela n'a pas marché !

S/A: Nous avons parlé essentiellement du nazisme et du communisme. Dans votre livre il y a aussi une contribution de Benjamin Stora. Comment faites-vous le lien entre nazisme, communisme et le postcolonial ? Est-ce que cela a un lien avec la loi du 23 février 2005⁶ qui pourrait être un exemple où un pouvoir a voulu trop en faire ?

Georges Mink: Notre approche est principalement une approche de politistes. Ce qui nous a préoccupés, ce sont les ressemblances entre les différents processus et dispositifs de prise en charge de ces enjeux, sans pour autant vouloir les unifier et les homogénéiser. Nous voulions comparer et montrer que certains mécanismes se ressemblent. Ce qui, au-delà de chaque cas, permet une analyse plus grammaticale, plus systématique. Il s'agit en fait d'une recherche sur les grammaires internationales de la réconciliation. Dans cette recherche nous avons analysé plusieurs cas en Amérique centrale, en Afrique du Sud, pour montrer les diverses options institutionnelles de gestion de la sortie des régimes autoritaires, voire totalitaires, et différents dispositifs de gestion de la mémoire. Avec Benjamin Stora, lors d'un colloque, nous avons vu des possibilités de comparaison. Les phénomènes générationnels par exemple : une génération, qui n'est pas chargée d'un certain passé, qui n'est pas

6. Sur la loi du 23 février 2005 relative au « rôle positif » de la colonisation française, cf. Romain Bertrand, *Mémoires d'empire. La controverse autour du « fait colonial »*, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant, 2006.

le témoin ou l'acteur direct, peut se mobiliser. Et elle le fait à sa manière, comme le font, par exemple, les petits-enfants des républicains en Espagne depuis peu de temps, tout en trouvant dans la situation actuelle une opportunité de s'affirmer dans le champ sociopolitique.

Par ailleurs, il y a évidemment une autre entrée commune dans notre ouvrage, celle du post-impérial, du postcolonial. C'est tout à fait visible dans les pays ex-satellites de l'Union soviétique. Mais nous voulions aussi mettre le doigt sur les différences.

S/A: Par exemple ?

Georges Mink: Il y a des différences dans les rythmes de réveil et de construction des causes, dans la manière de les judiciariser, dans le type d'acteurs. Les pays postcommunistes ont des élites politiques qui peuvent se battre dans des arènes externes. Alors que dans les ex-colonies, la dépendance sous forme néocoloniale s'est poursuivie pendant longtemps et débouche seulement sur des demandes de réparation. Il n'y a donc pas eu de rupture aussi forte, au prix d'une sorte d'enfermement dans la logique néocoloniale.

S/A: Y a-t-il une circulation d'un pays à l'autre de ces différentes manières de régler ou non son passé national, de ces formes de réconciliation ?

Laure Neumayer: Il y a effectivement des « recettes » qui circulent, comme par exemple les commissions bilatérales d'historiens qui ressemblent à ce qui a été fait dans le cas franco-allemand. Après la chute du communisme, des commissions d'historiens tchèques et allemands ont discuté de la question des Sudètes. Cela a été imité par la Pologne et l'Ukraine. L'idée était, non pas de produire un récit consensuel, mais d'offrir un lieu de dialogue pour faire progresser ensemble la recherche historique. Les personnes impliquées sont censées adopter une posture scientifique, et non militante, pour obtenir à la fin un récit acceptable par les deux parties.

Georges Mink: Pour cela, il faut un climat réconciliateur. Il existait chez les intellectuels tout de suite après 1989. Il

était lié à l'idée qu'il y avait un combat commun, des défis communs à relever, et qu'il fallait refaire ce que l'Europe avait fait, suivre son exemple de la réconciliation. Mais il y a aussi des situations où tous ne jouent pas le jeu, où on critique ces modèles, en les dénonçant comme une invasion et une nouvelle tentative d'imposer à l'Est des normes de l'Ouest.

En Europe de l'Est, la référence au colonialisme occidental est lointaine. Par contre, la remise en cause de Vichy a eu plus d'influence, chez les historiens d'abord. Cela s'est généralisé sous la forme : « Nous pouvons faire cela. Est-il sûr que nous étions tous des martyrs et des héros. Ou est-ce que nous avons aussi été des bourreaux ? Faisons le même travail que celui des Français sur leur passé de la Deuxième Guerre mondiale. » Il y a une sorte de « modèle français » qui circule.

Nous nous sommes aussi posé la question de savoir pourquoi les pays postcommunistes n'ont pas adopté le modèle des commissions *Vérité et justice* ou *Vérité et réconciliation*. En fait, on leur a substitué les instituts de la mémoire nationale. À l'origine, on s'est inspiré du traitement des dossiers de la Stasi en RDA par l'Office de Joachim Gauck (du nom de son premier directeur), créé en 1991. Plus tard, on lui a préféré le modèle de l'Institut de la mémoire nationale polonaise. Celui-ci cumule les fonctions de juge, d'archiviste, de policier-enquêteur et de procureur. Il a semblé plus intéressant pour les autres pays, notamment la Slovaquie et la République tchèque, car il permet de dénigrer certaines personnalités politiques en vue, de les stigmatiser, en ouvrant des procédures d'investigation judiciaire sans présomption d'innocence, la publicité au nom de la pédagogie, les usages arbitraires des archives pour légitimer les poursuites, etc.

Laure Neumayer : Il y a des musées aussi, qui montrent par exemple la vie quotidienne sous le communisme. Le musée de la Terreur à Budapest a été installé dans un bâtiment qui avait été le siège de la Gestapo pendant la Deuxième Guerre mondiale, puis celui de la police politique communiste. Ce musée est censé présenter le nazisme et le communisme, en tous les cas leurs variantes hongroises. Il consacre 80 % de l'espace à l'expérience communiste et 20 % à la Deuxième

Guerre mondiale. L'objectif est de restituer l'atmosphère supposée de la vie sous un régime autoritaire. D'où une musique effrayante, des salles où on a l'impression d'être étouffé par la propagande, une véritable mise en scène. À côté des photos des procureurs des procès politiques des années 1950, il y a celles de dirigeants de la police politique dans les années 1980, dont certains sont encore en vie. À Prague aussi, il y a un musée du communisme, sur un mode moins agressif, qui est également une tentative de restituer une atmosphère.

Georges Mink: Il y a en effet deux conceptions muséales. À Budapest, dès que les communistes ont perdu le pouvoir, les successeurs se sont préoccupés de représenter le passé. C'étaient les anciens dissidents plutôt du centre, voire du centre gauche. Leur objectif n'était pas de stigmatiser des personnes mais plutôt de faire un outil d'éducation en réunissant les symboles de l'Ancien régime (monuments de propagande). Ainsi, un ancien dissident de l'opposition démocratique, architecte urbaniste, Laszlo Rajk a réalisé dans la banlieue de Budapest un « Parc de statues ». Il a collecté des statues de la période communiste et les a arrangées selon un plan éducatif. Quand la droite est arrivée au pouvoir, elle a voulu non seulement utiliser l'épouvantail du communisme mais aussi dénoncer le centre gauche. D'où ce second musée, censé être une réplique très agressive du passé. On peut distinguer ceux qui veulent utiliser ce passé dans le combat politique actuel et ceux qui ont plutôt en tête une sorte de mission éducative de témoignage, au nom du « plus jamais ça ».

S/A: Ce « plus jamais ça » est plus facilement audible par l'Union européenne, notamment dans son entreprise de créer une vision commune ?

Georges Mink: Absolument. D'autant plus que dans certains pays (comme la France, l'Italie ou l'Espagne), il existe une tradition communiste qui n'est pas celle du communisme au pouvoir. Dès qu'on aligne les deux types de régimes totalitaires, qu'on assimile le communisme et le nazisme, des groupes parlementaires s'y opposent. Le « plus jamais ça » passe plus facilement, car il ne vise pas l'activité politique

des partis qui n'ont jamais été au pouvoir mais des régimes et leurs exactions.

Laure Neumayer : Il y a eu par exemple un vote majoritaire au Conseil de l'Europe pour condamner le communisme. Mais les mesures pour l'appliquer n'ont toujours pas été prises.

S/A : Dans votre livre, il y a un parti pris critique vis-à-vis de la vision mythique d'une histoire commune de l'Europe. Vous plaidez plutôt pour une pluralité des récits mémoriels ?

Laure Neumayer : Nous constatons l'échec des politiques volontaristes. Nous essayons de montrer comment et pourquoi cela ne se passe comme ça, pourquoi les conflits vieux de soixante ans reviennent, pourquoi maintenant et qui sont les acteurs qui les portent.

S/A : Il y a vraiment deux écoles qui s'affrontent ?

Laure Neumayer : Le problème, c'est qu'un musée peut oblitérer les conflits, les cacher sous la table, ne prendre de l'histoire européenne que ce qui est consensuel. Pour tenter de réconcilier, on tait les conflits.

Georges Mink : Il existe un projet d'écrire à plusieurs plumes l'histoire de l'Europe. Des historiens se rencontrent périodiquement. Je pense qu'ils vont faire une histoire plutôt conforme à ce que nous disons, avec plusieurs colonnes et un protocole de convergences et de divergences qu'ils vont cosigner. Les commissions d'historiens agissent souvent comme cela. Ils ne cherchent pas à unifier la vision des faits. La commission polono-ukrainienne a adopté un mode de présentation contradictoire parce que tout est sujet à controverse, le nombre de victimes dans tel pogrom, etc. Ils cosignent le travail en précisant : « La partie polonaise dit ceci, la partie ukrainienne dit cela. » Dans certains cas, ils peuvent dire ensemble : « Nous avons vérifié les faits et nous sommes d'accord sur une présentation commune... » ■